

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20190708-DEL053-18-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2019  
Date de réception préfecture : 11/07/2019

**DELIBERATION N° DEL053-19**

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 juillet 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 8 juillet 2019)  
M<sup>me</sup> PICCA Christine (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M. DUSSEY Andy  
M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne  
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle  
M. MORIN Georges  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé

MADAME SIMONE BRANON-MAILLET A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Acquisition de véhicules à faibles émissions – demande de subvention.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Conformément aux engagements qu'elle a pris depuis plusieurs années en faveur de la préservation de la qualité de l'air et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et compte tenu de la mise en œuvre d'une zone à circulation restreinte sur le territoire de la métropole grenobloise, notre commune souhaite s'engager dans une démarche d'acquisition de véhicules à faibles émissions.

La commande, en 2018, de 5 véhicules équipés de moteurs alimentés en électricité ou en gaz naturel a marqué une première étape dans cette entreprise de transformation de notre parc automobile. La 2<sup>ème</sup> phase de cette opération, qui s'étalera entre 2019 et 2022, comprendra l'acquisition de 6 véhicules utilitaires légers et d'un poids lourd (camion de déneigement) pour un coût estimé à 218 000 € HT.

Ce projet s'inscrivant pleinement dans l'une des thématiques prioritaires du gouvernement « soutenir le développement de solutions de transport innovant », la ville de Gières sollicite une aide de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 pour un montant de 54 500 € soit 25 % du coût total de cette 2<sup>ème</sup> phase. Le plan de financement figurant dans le tableau suivant prend en compte la demande déposée en ce sens auprès de la préfecture de l'Isère.

### PLAN DE FINANCEMENT

Organismes - Collectivités	Financement en € HT
Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019	54 500 €
Autofinancement - Commune de Gières	163 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>218 000 €</b>

En conséquence, Monsieur le maire propose au conseil municipal

- d'approuver le plan de financement susvisé
- de l'autoriser à monter, déposer et signer toute demande de subvention afférente à ce projet

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 8 juillet 2019.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.